



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 mars 2021

L'Etat a réuni les partenaires sociaux pour les appeler à un respect volontariste de la règle du télétravail en Île-de-France

Les services de l'Etat et les acteurs du monde économique et social franciliens se sont réunis ce jour à l'invitation de Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris. Après une présentation de la situation sanitaire qui conduit à ce qu'un francilien soit admis en réanimation toutes les 12 minutes et de ses conséquences préoccupantes sur le système hospitalier, les échanges ont porté sur les modalités de déploiement du télétravail dans les entreprises sur le territoire francilien concerné par les mesures de restrictions renforcées annoncées par le Premier ministre jeudi 18 mars 2021.

Les services de l'Etat ont rappelé que, selon les données de l'Institut Pasteur, le télétravail mis en œuvre pleinement réduit jusqu'à 30% le risque de contamination.

L'Etat a appelé à une mise en œuvre exemplaire par les entreprises du « *protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise* » dont une mise à jour adaptée à l'évolution du contexte sanitaire a été publiée le 23 mars 2021. Cette mise à jour appelle l'établissement d'un plan d'action par les entreprises et s'accompagne de nouvelles mesures de distanciation dans les lieux de restauration collective. La nécessité de lissage des horaires des salariés contraints de venir sur site a également été soulignée. Ce lissage participe directement de la lutte contre la diffusion du virus.

A la suite du communiqué du 8 mars, les partenaires sociaux ont pu faire état de leur mobilisation pour un respect volontariste de la règle de généralisation du télétravail qui limite les risques de contamination pour les salariés et contribue à la limitation de la dissémination du virus SARS-COV2.

Les partenaires sociaux ont également fait état des difficultés rencontrées par certains salariés et des enjeux économiques du maintien sur une durée significative d'un très haut-niveau de télétravail.

L'Etat a également rappelé les dispositifs mis en œuvre pour accompagner les salariés et les entreprises, notamment :

- le numéro vert 0800 13 00 00, gratuit, pour les salariés qui vivent difficilement l'exercice de leur activité en télétravail ;
- le dispositif d'appui-conseil gratuit de l'ARACT pour les PME rencontrant des difficultés de mise en œuvre du télétravail

Les participants ont convenu de se revoir de façon régulière pour échanger sur les modalités et les difficultés de mise en œuvre de cette exigence de recours au télétravail.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

5, rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15